

Jean-Pierre Sueur :

je réproouve les campagnes de stigmatisation de l'ensemble des professionnels du funéraire

Ancien ministre et artisan des grandes lois qui ont modernisé le secteur funéraire, Jean-Pierre Sueur réaffirme sa confiance dans les professionnels du métier et dénonce les campagnes de stigmatisation qui les visent. Défenseur d'un funéraire transparent, éthique et respectueux des familles, il alerte sur deux enjeux majeurs : la bonne application de la loi sur les contrats obsèques et la nécessaire clarté des prix. Pour lui, seule une information sincère et partagée permettra de restaurer la confiance du public et de valoriser le travail des acteurs du terrain. Un message fort, qui résonnera au cœur du salon FUNÉRAIRE PARIS 2025, où élus et professionnels sont invités à poursuivre la réflexion sur l'avenir d'un service funéraire toujours plus humain et exemplaire.



Jean-Pierre Sueur.

Résonance : Jean-Pierre Sueur, le milieu funéraire donne toujours lieu à des fantasmes et à des stigmatisations. Cela revient régulièrement. Vous connaissez depuis longtemps ces phénomènes. Qu'en pensez-vous ?

Jean-Pierre Sueur : Je pense que cela tient, pour une large part, aux interrogations que suscite la mort. Certains l'abordent avec sérénité, d'autres avec peur, avec des doutes. D'autres encore ne veulent pas la voir en face. Ils considèrent que c'est un sujet tabou. Tout cela fait partie de la vie, si l'on peut dire. Ces différentes attitudes par rapport à la mort relèvent de réflexions intimes. On ne peut en rien les imputer aux professionnels du funéraire.

Ces professionnels, je les connais bien pour avoir travaillé avec eux, sur les sujets qui les concernent, durant quelques décennies, et avoir participé à d'innombrables rencontres, réunions, congrès. Et je connais le professionnalisme de la grande majorité d'entre eux. Il peut y avoir, certes, des fautes, des erreurs, des dysfonctionnements, et même des faits divers sordides. Mais je refuse absolument qu'on s'en serve pour stigmatiser l'ensemble d'une profession. Que les fautes soient jugées par les tribunaux, les erreurs corrigées et les déficiences réparées. Mais, de grâce, n'imputons

pas des faits isolés à l'ensemble d'une profession. Cet amalgame n'est pas acceptable.

R : Mais vous-même, vous avez pu critiquer un certain nombre de réalités ou de pratiques relatives au monde funéraire...

JPS : Mais ça n'a rien à voir ! Oui, j'ai considéré que beaucoup de choses devaient être réformées et améliorées dans l'intérêt, à la fois, des familles et des professionnels du funéraire. À commencer par le monopole, auquel j'ai pu substituer par la loi de 1993 une concurrence saine tout en conservant les règles et les exigences du service public. Oui, j'ai préparé et obtenu le vote de lois sur les contrats obsèques, la transparence des prix, la crémation, le statut des cendres... et bien d'autres sujets.

Mais c'était toujours pour améliorer les choses au bénéfice de tous et dans l'intérêt général. Les campagnes de stigmatisation n'ont rien à voir avec cela. Ma philosophie politique, c'est d'abord le sens de la réforme. Je n'ai jamais critiqué telle ou telle réalité du funéraire sans proposer des solutions et me battre à l'Assemblée nationale et au Sénat pour que ces solutions soient traduites en textes de lois, et, de surcroît, j'ai suivi les textes des décrets et arrêtés afin de veiller à ce qu'ils soient conformes à la lettre et à l'esprit de la loi.

R : Avez-vous encore des préoccupations sur ces sujets ?

JPS : Oui, deux sujets me préoccupent particulièrement. Le premier concerne les contrats obsèques. D'abord, il existe désormais un dispositif qui – dans de nombreux cas mais pas toujours – peut rendre inutile le recours aux contrats obsèques. Il s'agit tout simplement de la possibilité inscrite dans la loi de financer les obsèques au moyen des sommes figurant sur un compte bancaire du défunt.

... de grâce, n'imputons pas des faits isolés à l'ensemble d'une profession. Cet amalgame n'est pas acceptable.

À l'origine, cela a été possible jusqu'à 5 000 €. Cette somme a été revalorisée, et ce plafond est aujourd'hui de 5 910 €. Or, je m'étonne que cette disposition soit si mal connue. Les pouvoirs publics pourraient et devraient la faire mieux connaître. Et surtout, je préconise que, préalablement à la signature d'un contrat obsèques, les organismes qui vendent ces contrats soient tenus de faire part de cette possibilité aux potentiels souscripteurs.

Et pour ce qui est des contrats obsèques eux-mêmes, je déplore que la loi soit trop souvent bafouée. Je rappelle que les contrats "packagés" sont contraires à la loi, quel que soit l'"emballage" imaginé. Je rappelle que les souscripteurs ne doivent en aucun cas être dirigés ou pré-dirigés vers une entreprise funéraire plutôt qu'une autre, car ces pratiques sont contraires à la loi. Je rappelle encore que tout contrat obsèques doit être accompagné d'un descriptif précis et personnalisé établi avec une entreprise funéraire, faute de nullité.

Je me souviens que, quelques années après l'abolition du monopole, certains acteurs du funéraire m'ont dit :

"Le monopole que vous avez fait sortir par la porte revient par la fenêtre avec les contrats obsèques." C'est pour cela – pour lutter contre la "financiarisation du funéraire" – que je me suis employé à encadrer strictement par la loi les contrats obsèques.

Ma seconde préoccupation est bien connue. Elle tient à la transparence des prix. Je me réjouis que le ministère de l'Intérieur ait actualisé l'arrêté de 2010 sur les devis modèles, en précisant clairement les prestations dont le prix doit être déclaré. Comme le dépôt de devis modèle est une obligation légale, il revient à tous les opérateurs funéraires ainsi qu'aux mairies concernées de la mettre en œuvre. Il doit y avoir une totale transparence à cet égard. D'ailleurs, je suis persuadé que la totale transparence quant à la nature et au coût des prestations est la meilleure façon de lutter contre les campagnes de stigmatisation de l'ensemble des professionnels du funéraire, dont je tiens à redire pour finir combien je les réproouve.

Propos recueillis par
Steve La Richarderie

... je suis persuadé
que la totale transparence
quant à la nature
et au coût
des prestations est
la meilleure façon de lutter
contre les campagnes
de stigmatisation
de l'ensemble
des professionnels
du funéraire...

Encart pub : 1/2